

Introduction

Cet ouvrage est issu d'une thèse de doctorat en celtique, soutenue en 2012 à l'université de Bretagne occidentale, préparée dans le cadre de l'École doctorale de Brest, Sciences humaines et sociales, et dirigée par le professeur Daniel Giraudon, s'intitulant *Famille, communauté villageoise et violence. La société rurale finistérienne face à la justice (1815-1914)*. C'est une version allégée et remaniée qui est présentée au lecteur. Le sujet en est l'étude des violences qui s'exercent dans la communauté rurale finistérienne, d'en dégager leur spécificité et de suivre leur évolution dans la période allant de 1815 à 1914, avec pour objectif de mieux comprendre la société rurale bretonne et ses rapports avec la justice.

Dans le vaste paysage de la violence sur lequel quelques historiens ont porté un regard panoramique¹, quelle est donc la place et quelles sont les caractéristiques des violences rurales dont nous allons traiter ? De grandes thèses ont jalonné le champ de la violence dans les communautés villageoises ; l'on ne citera que celles, fondatrices, d'Élisabeth Claverie et Pierre Lamaison (Gévaudan), et de Frédéric Chauvaud (Ile-de-France) dans les années 1980, puis celles de François Ploux (Quercy) et de Jean-François Soulet (Pyrénées)². Depuis une vingtaine d'années, des travaux, dans des

1. CHESNAIS J.-C., *Histoire de la violence en Occident de 1800 à nos jours*, Paris, Laffont, 1981 ; MUCHEMBLED R., *Une histoire de la violence de la fin du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 2008. L'historiographie a été enrichie par Jean-Claude Farcy, « La violence et les historiens (France, période contemporaine) », MUSIN A., ROUSSEAU X. (dir.), *Violence, conciliation et répression. Recherches sur l'histoire du crime, de l'Antiquité au XIX^e siècle*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 2008, p. 299-324.
2. Citons les livres qui en sont issus : CLAVERIE É., LAMAISON P., *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Hachette, 1982 ; CHAUVAUD F., *Les passions villageoises au XIX^e siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Hurepoix et du Mantois*, Paris, Publisud, 1995 ; PLOUX F., *Guerres paysannes en Quercy. Violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2002 ; SOULET J.-F., *Les Pyrénées au XIX^e siècle. L'éveil d'une société civile*, Bordeaux, Sud-Ouest, 2004. Deux études ont ciblé des violences spécifiques, celles de l'infanticide et du parricide. TILLIER A., *Des criminelles au village, femmes infanticides en Bretagne, 1825-1865*, Rennes, PUR, 2001 ; LAPALUS S., *La mort du vieux, une histoire du parricide au XIX^e siècle*, Paris, Tallandier, 2004. Dans un cadrage finistérien plus resserré, Agnès Mével s'est penchée sur les *Violences sexuelles à l'encontre des femmes et des enfants au XIX^e siècle*, Travail d'Études et de recherches, Brest, U.B.O., 1998. L'on citera encore un ouvrage collectif paru en 2000, dont plusieurs contributions se rapportent au

disciplines diverses, se sont multipliés sur le sujet des violences rurales, et s'en dégage d'emblée la complexité d'une définition objective, tant de la violence, qui se heurte à l'offre surabondante d'explications et de théories du phénomène, que de la ruralité elle-même. Néanmoins, de ces diverses études balisées, ordonnées et mises en perspective par plusieurs auteurs comme Alain Corbin, Frédéric Chauvaud ou Jean-Luc Mayaud³, il ressort que la spécificité rurale des violences dépasse le cadre territorial, géographique ou démographique où elles s'exercent ; elles doivent s'arrimer au contexte qui les produit, et incorporer diverses données, notamment celles des identités territoriales. Une grande variété de conflits germe dans le monde rural, souvent générée par le contrôle des terres ou la transmission des biens ; mais les valeurs partagées de la force physique, de la virilité et de l'honneur, propres à exciter les esprits et à exacerber les passions sont une source de violence que connaît peu le milieu urbain qu'on lui oppose.

Toutefois, notre ambition ne se limite pas à l'analyse des violences rurales dans le département. Leur étude, avec des échelles d'observation différentes, est en réalité le sésame pour pénétrer au cœur de la société rurale finistérienne afin de lui rendre tout son relief. Il faut certes échapper à une vision déformante d'une violence qui serait constitutive des relations humaines d'un village dont les habitants, tour à tour, et selon les circonstances, la peaufinent, la libèrent, la masquent, lui échappent, l'affrontent, y répliquent... bref en déduire que la violence accapare sans cesse les énergies des uns et des autres ! Pour ne pas fragiliser notre démarche, ce sésame ne doit pas être exclusif d'autres outils permettant d'étudier la sociabilité du groupe familial et communautaire. Dans le cadre de la première partie de notre thèse, un travail de recherche avait pu être mené sur la construction des familles au sein de la communauté villageoise, grâce à l'exploitation du fonds des demandes de dispenses religieuses de mariage de 1815 à 1914 des paroisses rurales du diocèse de Quimper et Léon, mais il n'a pu être repris ici compte tenu des contraintes d'édition. La famille rurale y apparaît comme un embryon de la communauté villageoise. Les stratégies d'alliance, en faisant entrevoir l'articulation des diverses familles

monde rural breton. CARLUER J.-Y. (dir.), *Violence et société en Bretagne et dans les pays celtiques*, Kreiz 13, Brest, CRBC, 2000.

- En ce qui concerne la période du XIX^e siècle, citons CORBIN A., « L'histoire de la violence dans les campagnes françaises au XIX^e siècle. Esquisse d'un bilan », in *Ethnologie française*, t. 21, 1991, p. 224-236 ; « La violence rurale dans la France du XIX^e siècle et son dépérissement : l'évolution de l'interprétation politique », in *Cultures & Conflits* [En ligne], 09-10 | printemps-été 1993, URL : <http://conflits.revues.org/298>. Frédéric CHAUVAUD, spécialiste de l'histoire de la justice contemporaine et de la violence, est l'auteur d'ouvrages et d'articles majeurs sur les violences rurales. Citons : *De Pierre Rivière à Landru. La violence apprivoisée au XIX^e siècle*, Paris, Brepols, 1991 ; « Les violences rurales et l'émiettement des objets au XIX^e siècle. Lectures de la ruralité », *Cahiers d'histoire*, [En ligne], 42-1 | 1997, URL : <http://ch.revues.org/10>. ; CHAUVAUD F. ; MAYAUD J.-L. (dir.), *Les violences rurales au quotidien*, Paris, Boutique de l'Histoire, 2005 : cet ouvrage contient une précieuse introduction historiographique du sujet par les deux auteurs.

et des réseaux de parentèles, révèlent la complexité du jeu des relations sociales et des solidarités, et mettent en relief le caractère marqué d'appartenance au groupe communautaire. La vigueur persistante et notable de la consanguinité et le respect des règles homogamiques paraissent renforcer le pouvoir collectif, destiné à protéger en interne les valeurs d'ordre, de morale, de paix et de solidarité du groupe, avec une stricte délimitation de l'espace de liberté des individus.

Il conviendra donc dans ces pages d'examiner l'impact des modes de vie, des valeurs culturelles, des mentalités sur l'univers mental des Finistériens du monde rural, et voir s'ils peuvent porter en eux le germe de la violence qui se développe dans les familles et dans le village, ou au contraire s'ils peuvent la canaliser. La communauté rurale, structurée avec ses garde-fous et ses arbitres, est traditionnellement qualifiée pour le contrôle des conduites et de la violence, mais son autorité décline, certes lentement, mais progressivement au XIX^e siècle en même temps que croît le rôle de l'État qui entend réguler la société sous l'égide de la loi. Et l'appareil judiciaire manifeste la volonté de rompre définitivement cette poche de résistance, ce contre-pouvoir que constituent les communautés rurales, pour affirmer son rôle de socialisation et diffuser un message normatif, initié en France depuis le XVII^e siècle, et auquel paraissent encore échapper les campagnes de plusieurs régions françaises, notamment celles du Finistère.

Marquage géographique

La zone d'ancrage géographique est le département breton du Finistère, qui, à la Révolution, a absorbé l'intégralité du diocèse de Léon, l'essentiel de celui de Cornouaille, ainsi qu'une partie du diocèse de Tréguier et un canton, celui d'Arzano, hérité du Vannetais. Situé à l'extrémité ouest de la Bretagne, le Finistère, dit *Penn ar bed* en breton, le « bout du monde », compte 40 % de communes littorales : sa diversité tient donc à l'existence de villes, de villages, de ports et de villages de pêcheurs. Il est situé en Basse-Bretagne, c'est-à-dire dans un secteur où la langue bretonne est majoritairement parlée tant à la campagne que sur les côtes au XIX^e siècle, avec une fragmentation dialectale héritée de l'ancien découpage diocésain.

L'un des traits saillants présenté par le Finistère qui va perdurer jusqu'au début du XX^e siècle, en décalage d'un demi-siècle avec de nombreuses régions françaises, est celui d'une population rurale et agricole importante à fort accroissement naturel. Le milieu rural recouvre 87 % de la population en 1821, 79 % en 1851, et encore 74 % en 1901, et restera majoritaire dans le Finistère jusqu'aux années 1960. La part des agriculteurs y est prépondérante ; ils représentent les 4/5^e de la population rurale sous le Second Empire, et encore les 3/5^e en 1896, mais artisans, commerçants et

ouvriers ont leur place dans la structure villageoise⁴. Adossée au monde des ruraux, la population de marins-pêcheurs, présente le long des côtes et dans les îles, élargit l'éventail socio-professionnel de ce Finistère non urbain : mais ces villages côtiers sont également ruraux à plus d'un titre. Leur bourg appartient le plus souvent au monde terrien, et les familles de pêcheurs exploitent aussi un lopin de terre, et possèdent leur vache. L'on ne peut ignorer une autre composante non sédentaire de la population, faite des marins embarqués pour des pêches lointaines, ou enrôlés dans les marines marchande ou nationale. S'ajoutent encore dans les marges rurales les itinérants mal identifiés, vagabonds, chiffonniers, et autres colporteurs.

Enfin, pour ajouter un point administratif à cette courte page géographique, à la période de notre étude, cinq tribunaux de première instance sont implantés dans les chefs-lieux d'arrondissement du Finistère (Brest, Châteaulin, Morlaix, Quimper et Quimperlé), avec, auprès de chacun d'eux, une prison départementale. La cour d'assises siège à Quimper, où une maison de justice retient les accusés en attente de leur procès. Le nombre de justices de paix, fixé à 43 dans le département en l'an X, reste stationnaire dans notre période d'étude puisqu'il est encore de 42 en 1905.

Les sources

Cette recherche s'appuie pour l'essentiel sur une importante documentation du fonds d'archives judiciaires, dont une grande partie n'avait jamais été explorée à ce jour. L'exploitation des liasses de la sous-série BB 20 des Archives nationales a permis de rassembler près de 600 comptes rendus de procès criminels de 1821 à 1865 et d'analyser les 180 rapports dressés à la même période par les conseillers de la cour d'appel de Rennes, présidents successifs de la cour d'assises du Finistère, sur le fonctionnement de la justice dans le département. La cour d'assises est installée en 1811, et c'est en juillet 1811 précisément que se déroule sa première session dans le Finistère ; quant au matériau de statistique judiciaire français, le *Compte général de l'administration de la justice criminelle*, il n'est en place qu'à partir de 1825. En complément, outre les procédures de recours en grâce des condamnés à mort finistériens, environ 300 dossiers d'assises de la sous-série 4 U 2 des archives départementales du Finistère ont été sélectionnés pour une lecture attentive en phase avec notre problématique ; s'ajoute à cela un échantillonnage du fonds de la justice de paix, du fonds civil des tribunaux de première instance et du fonds des tribunaux correctionnels du département. Le matériel documentaire judiciaire ainsi réuni permet de scruter la dynamique de la violence dans la famille et dans le village, depuis

4. COLLET D., « La population rurale du Finistère au XIX^e siècle (1821-1901) », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1982, p. 110-111.

l'origine des conflits jusqu'aux voies de règlement proposées par la communauté rurale, et les limites imposées par la justice d'État. Il apporte un éclairage essentiel sur les rapports des Finistériens avec leur justice et l'appareil judiciaire, et plus largement sur les méthodes de l'État pour ramener à ses normes une population éloignée, tant par la géographie que par les usages. Les archives judiciaires sont complétées par des éléments du fonds de la sous-série 4 M, police administrative et sûreté générale, et de la série N, notamment les rapports et délibérations du conseil général. La combinaison de ces divers fonds d'archives se montre précieuse pour étudier les aspects de prévention, de contrôle opérés par l'administration sur les sources de violence, et les discours sur le sujet.

Plan

Au centre de la présente recherche sont donc placées trois institutions, la famille rurale, la communauté villageoise traditionnelle et la justice, reliées de façon transversale par l'épreuve de la violence. L'étude doit mettre en perspective les perceptions de la violence par chacun de ces trois acteurs, et dégager les pouvoirs respectifs des uns et des autres dans le contrôle de cette violence. Elle doit aussi permettre de suivre les mutations des rapports communauté-institution judiciaire, ainsi que celles des relations famille-communauté jusqu'à la Première Guerre mondiale. Elle doit enfin mettre en relief les facteurs d'identité que la violence et son contrôle révèlent pour une meilleure compréhension de la société rurale finistérienne.

La démarche ainsi posée permet de décider du plan tripartite de l'ouvrage. La première partie, *Les violences entre soi*, forte de trois chapitres, détaille le contexte, les détonateurs et les manifestations de la violence intra-familiale. Le premier chapitre se concentre sur la violence au sein de la famille vivant sous un même toit, avec une attention particulière portée aux conflits liés aux structures des familles, aux incidences des modes de vie et des valeurs culturelles sur le dérèglement de l'harmonie familiale. Le deuxième chapitre porte sur la spécificité de la violence conjugale : le premier point doit mettre en évidence certains aspects de la vie conjugale, comme le partage parfois conflictuel des tâches et des pouvoirs, et le second, les logiques de la violence conjugale et son contrôle. Quant au troisième chapitre, consacré à la place de l'enfant dans la société rurale finistérienne, il privilégie une exploration bilatérale de la violence, celle à laquelle l'enfance est formatée, celle qu'elle doit subir.

La seconde partie, intitulée *Les formes de la violence*, expose successivement les effets de la violence dans la famille et le village, les formes plurielles de son contrôle et la dimension particulière de la vengeance. Le premier chapitre de cette partie pénètre d'abord dans la famille déstabilisée par la violence, qui voit ses valeurs malmenées ; puis il ouvre une fenêtre sur le

handicap et la violence qui l'entoure, occasion de confronter le regard de la société rurale et celui des élites sur le sujet du handicap mental ; il se clôt par l'étude de la notion ambiguë de victime dans le village, en déplaçant le regard sur le statut des femmes et filles violées. Le deuxième chapitre met en lice deux cultures, celle de la communauté villageoise et celle de la justice d'État, qui se répondent autant qu'elles s'opposent pour le contrôle et le règlement de la violence. Dans le troisième chapitre, l'on pénètre dans les arcanes de la vengeance afin d'évaluer la persistance du système vindicatoire dans le monde rural ; reste-t-elle une pratique socialement tolérable ?

Enfin, dans la troisième partie, *La Justice contre les communautés*, sont d'abord envisagées les résistances communautaires au pouvoir d'une part, et les résistances à l'action de la justice étatique d'autre part. Puis, dans le chapitre *La Justice face aux maux finistériens*, s'exposent les diverses stratégies judiciaires pour normaliser les comportements de la population finistérienne ; elles rendent visible l'action de l'État pour bousculer le bastion communautaire et imposer la justice « officielle » dans un département bien éloigné de la capitale. Dans le troisième chapitre, *L'acculturation judiciaire*, s'engage une réflexion sur les points d'achoppement entre le pouvoir judiciaire et les Finistériens, occasion de relever les facteurs d'identité de la société rurale finistérienne, notamment l'impact de la langue bretonne sur le déroulement du procès, avant d'entraîner et de répertorier les premiers signes d'acculturation.